

POLE COHESION SOCIAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

ARRETE N° 2025-125

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de l'action sociale et des Familles,
- le Code de la Santé publique,
- le Décret n°**2012-1246 du 7 novembre 2012** portant règlement général sur la comptabilité publique,
- l'ordonnance n°**2005-1477 du 1^{er} décembre 2005** portant diverses dispositions relatives à l'aide sociale, aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- le guide des aides départementales adopté par l'assemblée plénière du 18 mai 2018,
- la délibération n°CP2024-12/3/18 de la commission permanente en date du 13 décembre 2024 concernant les orientations budgétaires 2025 des établissements et services sociaux et médico-sociaux,
- les propositions de prix de journée présentées par les établissements intéressés,

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE :

Article 1 : les tarifs de prestations applicables aux personnes hébergées dans l'établissement ci-après désigné, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter de la facturation d'août 2025.

NOM DE L'ETABLISSEMENT : CDEF
GUERET

Tarifs Journaliers :

INTERNAT : 493.48€
VILL'ADO : 359.55€

Recette forfaitaire au titre de l'année 2025 : 3 037 219.70€

Article 2 : Conformément à l'article 7 de l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005, les tarifs fixés à compter de la facturation d'août 2025 tiennent compte des produits facturés sur la base de l'exercice 2024 pour les mois de janvier à juillet 2025.

Article 3 : les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication, ou de sa notification.

Article 4 : . Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Payeur Départemental, Messieurs les Présidents des Commissions Administratives, des Commissions de Surveillance ou des Conseils d'Administrations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté Département qui fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la collectivité

POUR AMPLIATION

GUERET, le 31 Aout 2025

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
le Directeur Général Adjoint en charge
du Pôle Cohésion Sociale

Philippe METGE

Laurence CHEVREUX.